

LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES

UVAM TRIBUNE



**Edition spéciale
JO Sion 2026**

CANDIDATURE DE SION AUX JO 2026

Examen du DOSSIER avec Frédéric Favre

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 4 MARS 2018

NON à «No Billag», mais...

Il n'y a pas deux entreprises semblables.

Nous disposons d'un portefeuille performant de prestations et des solutions RH. Ce qui compte avant tout est la façon dont nous les combinons et les adaptons pour répondre au mieux à vos besoins.

 Adecco Ressources Humaines SA
Place du Midi 29, 1951 Sion
+41 58 233 31 40
sion@adecco.ch

 Adecco Ressources Humaines SA
Rue de Venise 2, 1870 Monthei
+41 58 233 29 40
monthei@adecco.ch

 Adecco Ressources Humaines SA
Av. de la Gare 1, 1920 Martigny
+41 58 233 35 80
martigny@adecco.ch

 Adecco Ressources Humaines SA
Valais Permanent
Place du Midi 29, 1951 Sion
+41 58 233 31 40
valais.persistent@adecco.ch

 Adecco Ressources Humaines SA
Valais Electro
Av. de la Gare 1, 1920 Martigny
+41 58 233 31 80
valais.electro@adecco.ch

adecco.ch



SOMMAIRE

Votations fédérales du 4 mars 2018

- Initiative «No Billag»
NON à l'attaque contre
la diversité des médias
en Suisse 4-5
- Initiative «No Billag»
NON à l'aventure, mais
oui à un nouveau service
public performant 7
- Oui au nouveau régime
financier 2021 8-9

Sion 2026

- Interview de Frédéric Favre
«Le Valais souhaite organiser
les premiers JO d'hiver
d'une nouvelle ère» 11-19
- Une chance unique! 21

Le conseil PME

- Pourquoi déclarer en Suisse
ses biens à l'étranger? 22-23

Economie

- Nouveautés dans le trafic
des paiements en Suisse 24-25

Membres

- Union valaisanne
des écoles privées (UVEP)
122 millions d'investissements
pour l'économie valaisanne 27

Le conseil juridique

- Quelques éclairages sur
le travail de nuit 28-29

Events

- Les rendez-vous des
femmes PME 32
- 2^e Salon Passion Nature 33
- Prim'Vert: Un espace
dédié aux PME 30-31

Jürg Stahl, 50 ans, originaire de Winterthur, est Président de Swiss Olympic après avoir été Président du Conseil national en 2017. Depuis décembre dernier, il est à la tête du Comité de candidature pour « Sion2026 ».



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais · KMU Wallis

Esprit VALAISAN, esprit suisse !

Par Jürg Stahl

Président de la candidature
«Sion 2026»



prendre ensemble les nombreux projets nécessaires à la tenue de cette manifestation est tout aussi important que les quatre semaines de compétitions olympiques et paralympiques!

Ce que nous ferons dans les années à venir dépendra des efforts déployés collectivement par nos petites et moyennes entreprises, par nos associations et nos organisations, par nos écoles et nos institutions – les Jeux olympiques peuvent déclencher beaucoup d'idées, de projets et de rêves. Tout cela dépendra de nous tous, et je sais que nous en sommes capables! Le Valais, connu pour sa passion du sport, avec ses grandes traditions et ses nombreux membres bénévoles dans les clubs les plus divers, peut prouver que nous sommes porteurs de l'esprit qui nous

permettra de réaliser ces Jeux ensemble. Notre pays a l'immense chance d'avoir pu compter dans le passé sur des pionniers qui ont eu le courage de se lancer dans des entreprises audacieuses pour léguer un héritage positif aux générations qui leur ont succédé: construction de barrages, desserte de zones de montagne ou invention de nouvelles technologies. Désormais, c'est à nous de continuer à donner vie à cet esprit de pionnier.

Il est plus facile de s'opposer aux grands projets pour empêcher qu'ils ne se réalisent que d'aller de l'avant et d'agir ensemble. Nonante-huit ans après que la Suisse a organisé pour la première fois des JO d'hiver, les générations futures aussi bien que celles qui ont contribué à la Suisse d'aujourd'hui ont mérité que des gens comme vous et moi, empreints d'un immense respect et d'une passion plus grande encore, militent en faveur de «Sion 2026». Je vous remercie de tout cœur pour votre engagement et votre soutien. Vous pouvez compter sur la famille suisse du sport et sur moi-même – et moi je compte sur vous! ■

Un jour, mes parents m'emmèneront à l'aéroport de Zurich pour accueillir notre délégation olympique qui revenait de Sapporo. À l'époque, j'avais quatre ans et j'étais bien loin de m'imaginer que, plus de quarante ans plus tard, je vous adresserais ces quelques lignes, chères Valaisannes et chers Valaisans. Une chose n'a

Il est plus facile de s'opposer aux grands projets pour empêcher qu'ils ne se réalisent que d'aller de l'avant et d'agir ensemble.

pas changé depuis: les Jeux olympiques continuent à émouvoir les cœurs et les esprits! C'est le cas aujourd'hui, les athlètes valaisans et toute l'équipe suisse se battent pour remporter des médailles en Corée du Sud. C'est le cas lorsque nous repensons aux succès passés de Bernhard Russi, de Roland Collombin, de Marie-Theres Nadig, de la famille Zurbriggen, de Chantal Bournissen, de Stéphane Lambiel, de Didier Défago et de tant d'autres. C'est encore le cas lors des discussions – déclenchées par les Jeux olympiques – qui rapprochent les deux Corées, mais aussi dans le débat actuel sur notre candidature à l'organisation de l'édition des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 dans une région fascinante de notre formidable pays! Une région au cœur de laquelle se trouve un canton épris de sport, le Valais.

La décision que le peuple valaisan prendra le 10 juin prochain sera historique. S'il donne son feu vert, il nous appartiendra à tous de créer les conditions qui nous permettront d'accueillir avec fierté le monde du sport en hiver 2026. Le fait d'entre-

NON à l'attaque contre la diversité des médias en Suisse

UVAM

La redevance TV et radio nous permet de bénéficier en Suisse d'une offre média audiovisuelle plurielle. Elle finance en effet la SSR ainsi que 21 radios et 13 chaînes TV régionales. La SSR se finance à 75 % par la redevance. La redevance représente en moyenne 53 % du budget des chaînes TV locales, chiffre qui s'élève à 35 % pour les radios locales dans les régions périphériques et de montagne; pour les radios locales complémentaires à but non lucratif, il est de 67 %. Sans redevance, la SSR

L'initiative No Billag détruit la diversité du paysage audiovisuel actuel et, par conséquent, l'indépendance de l'information, indispensable au bon fonctionnement de notre démocratie directe.

comme les diffuseurs régionaux n'auraient plus les moyens de survivre. Aucune entreprise ne pourrait poursuivre ses activités si elle perdait jusqu'à 75 % de ses recettes.

La disparition de la SSR et des 34 diffuseurs radio et TV locaux aurait une grave conséquence pour le public: il serait contraint de consommer plus de médias étrangers. Les émissions d'actualité adoptant un angle de vue helvétique et la couverture des thèmes suisses appartiendraient au passé. Le débat public serait de plus en plus dominé par des sujets qui sont importants pour nos voisins. La contrepartie des redevances TV et radio est très claire:

elles permettent de porter un regard suisse sur le monde. La fin de la redevance veut avant tout dire moins d'autonomie et moins de Suisse.

La fin des émissions pour les minorités ?

L'acceptation de l'initiative aurait des conséquences dramatiques pour la Suisse romanche, la Suisse romande et la Suisse italienne. En Suisse alémanique, où le marché est suffisamment grand, il se créerait peut-être des offres d'informations et d'émissions éducatives, des émissions de divertissement et quelques retransmissions sportives, financées par un système d'abonnement et par les recettes publicitaires. Dans les trois autres régions, le marché est tout simplement bien trop réduit pour pouvoir exploiter une station radio ou une chaîne TV commerciale. Les Romands se verrait contraints de consommer uniquement les médias français et les Tessinois, les médias italiens. L'offre média en romanche ne serait tout simplement pas remplacée. Le service public contribue aujourd'hui significativement à l'identité et à la diversité de notre pays. Or, pour le bon fonctionnement de notre démocratie directe, il est indispensable que les citoyens suisses soient informés des thèmes nationaux et régionaux importants dans leur langue et d'un point de vue suisse, et qu'ils puissent se forger leur opinion indépendamment des médias étrangers.

Une attaque radicale contre le service public ?

Les diffuseurs percevant la redevance garantissent aujourd'hui un service public média audiovisuel dans les quatre langues nationales ainsi que dans toutes les régions. Si l'initiative était acceptée, l'offre actuelle ne serait pas remplacée par une version allégée du service public audiovisuel financée par une redevance d'un montant inférieur; il n'y aurait plus que des diffuseurs radio et TV commerciaux. Le paysage médiatique suisse s'en verrait profondément transformé, car les médias publics n'existeraient plus. Et cela va plus loin encore: l'interdiction de la perception d'une redevance de réception par la Confédération, qui serait alors inscrite dans la Constitution, empêcherait tout retour en arrière. La Confédération aurait en outre l'interdiction de subventionner des stations radio et chaînes TV. Qu'un dialogue constructif sur le contenu et sur le périmètre



du service public média soit nécessaire, cela ne fait aucun doute. Mais, en cas d'acceptation de l'initiative, il n'aurait pas lieu d'être, car le service public audiovisuel disparaîtrait complètement. L'initiative No Billag renferme bien plus que la suppression de la redevance. Ce sur quoi le peuple va se prononcer, c'est sur l'existence ou non, partout en Suisse, de stations radio et de chaînes TV dotées d'un mandat de prestations, tenues de produire des programmes de qualité et de donner une représentation fidèle des évènements.

L'importance de l'indépendance de l'information

L'initiative No Billag détruit la diversité du paysage audiovisuel actuel et, par conséquent, l'indépendance de l'information, indispensable au bon fonctionnement de notre démocratie directe. C'est une attaque en règle contre nos médias indépendants et contre la démocratie directe. On ne surnomme pas pour rien les médias « le quatrième pouvoir »; ils nous permettent en effet de nous forger une opinion et de participer au processus politique en tant que citoyens responsables. Dans une démocratie qui fonctionne, la Confédération, les cantons et les communes sont dépendants de la bonne information des citoyens. Si le paysage médiatique devient totalement soumis à la logique commerciale, le pouvoir des investisseurs augmentera sur le marché suisse des médias et ils pourront ainsi imposer leurs intérêts propres. Nous ne pouvons pas laisser les médias suisses devenir le porte-voix des représentants d'intérêts dotés de puissants moyens financiers, qui en feraient de simples vecteurs de propagande politique, comme c'est le cas en Italie ou aux Etats-Unis. Cette votation pose la question de savoir à qui devrait revenir le pouvoir sur la radio et la télévision et à qui il devrait servir: aux plus favorisés seulement ou à la société tout entière ?

Une initiative trop extrême

Le fonctionnement et le financement du service public audiovisuel de notre pays doivent être absolument revus et adaptés aux nouvelles technologies et aux changements d'habitude de la population. Dans ce sens il faut reconnaître aux initiateurs le fait d'avoir fait bouger les choses. Malheureusement pas aussi vite (un contreprojet direct du parlement aurait été souhaitable) et surtout en l'état, de façon pas aussi approfondie. Pour l'instant, la Conseillère fédérale Doris Leuthard s'est

contentée d'appliquer une baisse stratégique du montant de la redevance, la passant au montant symbolique de Fr. 1.—par jour, mais le fonctionnement de la SSR, ses prestations et la répartition des tâches avec les médias locaux qui demeurent les parents pauvres de la redevance doivent absolument faire l'objet d'un remaniement en profondeur.

Mais on n'en est pas encore là. Cependant, « No Billag » est trop extrême pour prendre le risque qu'elle soit acceptée, même si les entreprises, qui sont les victimes de la LRTV, acceptée de justesse par le peuple suisse, verraien d'un bon œil la suppression de la double imposition dont elles sont victimes. ■



En bref

L'initiative «Oui à la suppression des redevances radio et télévision (No Billag)»:

- représente un risque certain de voir l'offre de service public se réduire drastiquement pour les minorités linguistiques de notre pays;
- présente un danger pour l'indépendance de l'information;
- coûtera beaucoup plus cher aux téléspectateurs et auditeurs pour voir leurs films préférés, suivre les matchs de hockey et de football ou écouter les informations du matin;
- interdit définitivement tout financement public, que ce soit par l'impôt, la redevance ou la subvention et condamne directement les médias audiovisuels romands;
- laissera, avec la disparition programmée des chaînes suisses, le champ libre aux médias étrangers qui ne parleront jamais de l'actualité suisse.

L'UVAM vous invite donc à rejeter cette initiative le 4 mars prochain.

SION PALMA DE MAJORQUE



POUR LA 4ÈME ANNÉE
CONSÉCUTIVE !

Une entreprise familiale à votre service depuis 1953 !

BUCHARD
voyages
N°1 en Suisse romande

VOL DIRECT TOUS LES DIMANCHES
DU 22 AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2018

helvetic airways



FORFAIT PLAGE DÈS 995.-

LA SEMAINE, VOL + HÔTEL INCLUS



FORFAIT DÉCOUVERTE DÈS 1'295.-

LA SEMAINE, VOL + HÔTEL + EXCURSIONS INCLUS

LES +

- ✓ + de 35 hôtels à choix de 3 à 5*sup.
- ✓ Accueil Buchard à l'aéroport de Sion
- ✓ Vol avec Helvetic Airways (durée 1h30)
- ✓ Assistance sur place par notre représentant(e)
- ✓ Check-in express 60 min avant le départ de Sion
- ✓ A Palma, transfert A/R en bus de l'aéroport à l'hôtel

RÉSERVEZ TÔT
PAYEZ MOINS !
RABAIS 10%
SUR CERTAINS
HÔTELS

LES +

- ✓ Programme avec 3 excursions incluses en car privatisé pour Buchard : Alcudia, Pollença, Formentor avec guide Marché de Sineu Tour panoramique de Palma
- ✓ 7 nuits à l'hôtel Java 4* entièrement rénové, en demi-pension

DÉPARTS TOUTES LES SEMAINES

Du 22 avril au 20 mai : Fr. 1'295.-
Du 27 mai au 10 juin : Fr. 1'340.-
Du 26 août au 23 septembre : Fr. 1'395.-
Du 30 septembre au 07 octobre : Fr. 1'295.-
(Prix par pers. en chambre double)
130 sept. = départ de Sion aéroport, retour le 7 oct. à Genève aéroport et transfert retour !

SPÉCIAL MUSIQUE ET DANSE
TOUS LES SOIERS AVEC
ROCCO

DU 29 AVRIL AU 06 MAI
ET DU 30 SEPTEMBRE
AU 07 OCTOBRE 2018

RÉSERVATION
AVANT LE
16 FÉVRIER 2018
RABAIS
100.-
PAR PERS.

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE MAJORQUE AU DÉPART DE SION

027 306 22 30 - WWW.BUCHARD.CH

LEYTRON (VS) - ECUVILLENS (FR) - AUBONNE (VD)

NON à l'aventure, mais oui à un nouveau service public performant

Par Marcel Delasoie

Secrétaire général UVAM



Se croyant à l'abri derrière sa muraille de 1,3 milliard, la SSR, confortée dans sa position par Doris Leuthard, tire sur toutes les personnes qui auraient l'outrecuidance de remettre en question son fonctionnement. Même le vote populaire sur la LRTV, remporté d'extrême justesse, n'a pas ébranlé Gilles Marchand sur son trône.

Mais n'était-il pas du devoir de nos autorités d'élaborer un contre-projet répondant aux initiateurs et en phase avec l'évolution des habitudes de la consommation audiovisuelle de la population ?

Il aura fallu un premier sondage sur l'initiative «NO Billag» qui indiquait que le peuple suisse accepterait l'initiative à près de 60 % pour faire prendre conscience à la direction générale de la SSR que les citoyens(-nes) suisses souhaitaient un changement en profondeur et un service public adapté aux évolutions importantes de la société et de ses besoins.

Quand l'argent afflue en masse sans qu'on y soit véritablement pour quelque chose, quand les moyens ne sont pas en adéquation avec les besoins, quand la situation est on ne peut plus confortable, c'est souvent les mêmes schémas qui se reproduisent: l'immobilisme est la règle et

toute remise en question est balayée sans autre explication.

Eh bien il faudra reconnaître à «No Billag» le mérite de secouer notre grande régie nationale. Tout à coup, il ne se passe pas une émission sans que le mot de la fin ne souligne qu'elle n'a pu être réalisée que grâce à la redevance audiovisuelle Billag.

Même les petites radios et télévisions locales, bien que ne recevant que des miettes, s'y mettent. Il faut dire que le gâteau est tellement gigantesque que même une infime partie représente encore un montant qui les fait saliver. Or, je reste persuadé que libérées de leurs carcans, les télévisions et radios régionales disposent de la légitimité et des capacités à développer de manière plus significative leurs activités, que simplement grâce à une modeste redevance.

La solution proposée par No Billag est certes extrême. Supprimer purement et simplement toute redevance, sans proposer de solution de remplacement concrète, présente, et plus encore pour les minorités linguistiques de notre pays, un danger certain de briser la solidarité entre les différentes cultures qui composent notre pays.

Mais n'était-il pas du devoir de nos autorités d'élaborer un contre-projet répondant aux initiateurs et en phase avec l'évolution des habitudes de la consommation audiovisuelle de la population ? En estimant que non, Doris Leuthard et les Chambres fédérales ont pris un risque important.

Double imposition des entreprises

Quelle que soit l'issue de la votation, nous espérons vivement que nous nous dirigeons vers des médias publics diffusant une information objective et dénuée de pression, vers des médias offrant des émissions répondant aux attentes du public, une couverture des évènements en adéquation avec les centres d'intérêts de la population, tout en disposant des moyens financiers adéquats, partiellement par le biais d'une redevance, mais aussi par des recettes publicitaires et par la vente d'un certain nombre d'émissions spécifiques telles que retransmissions d'évènements sportifs, films ou séries TV. Et que l'on supprime cette double imposition dont sont victimes les entreprises. En effet, les patrons et leurs collaborateurs(-trices) s'acquittent déjà individuellement de la redevance ! ■



OUI au nouveau régime financier 2021

Origine du régime financier et de la limitation dans le temps de la TVA et de l'IFD

Avant la Première Guerre mondiale, la Confédération tirait ses recettes presque exclusivement des droits de douane. Le premier impôt direct au niveau fédéral fut l'impôt de guerre institué au cours de la Première Guerre mondiale. Il fut approuvé à une grande majorité lors de la votation du 6 juin 1915 et perçu une seule fois (1916/1917).

Par la suite, des impôts directs ont été perçus à plusieurs reprises pour financer les dépenses croissantes de la Confédération, par exemple l'impôt de guerre exceptionnel (1921–1932) et la contribution fédérale de crise (dès 1934).

Le premier régime financier a été décidé par le Parlement le 30 septembre 1938. En 1940, se fondant sur les pouvoirs extraordinaires qui lui avaient été conférés, le Conseil fédéral a introduit l'impôt pour la défense nationale, suivi en 1941 par l'impôt sur le chiffre d'affaires. L'impôt pour la défense nationale et l'impôt sur le chiffre d'affaires furent maintenus après la Deuxième Guerre mondiale.

Ce n'est que lors de la votation du 11 mai 1958 que les diverses sources de revenus de la Confédération, basées initialement sur le droit de nécessité, furent inscrites dans la Constitution. Ce régime financier constitutionnel avait fait l'objet de longs débats depuis la Première Guerre mondiale. Etant donné la forte opposition à l'égard de la suppression du caractère temporaire de l'impôt pour la défense nationale et de l'impôt sur le chiffre d'affaires, la compétence de la Confédération de percevoir ces impôts a été limitée dans le temps et plafonnée par des taux maximaux. Le régime financier entra en vigueur le 1er janvier 1959.

En 1982, l'impôt pour la défense nationale est devenu l'IFD. En 1995, l'impôt sur le chiffre d'affaires fut remplacé par la TVA.

UVAM

Le nouveau régime financier 2021 (NRF 2021) vise à prolonger de quinze ans la compétence de la Confédération de percevoir l'impôt fédéral direct et la taxe sur la valeur ajoutée. Ces deux impôts sont les principales sources de revenus de la Confédération et représentent à eux seuls plus de 60 % de ses recettes. Ils sont à ce titre essentiels pour le financement des tâches de la Confédération. Par ailleurs, le projet prévoit d'abroger une disposition transitoire devenue caduque de la loi fédérale sur l'imposition de la bière.

La marge de manœuvre de la Confédération en matière fiscale est très limitée, car elle n'est habilitée à prélever que les impôts expressément prévus par la Constitution.

Contexte

La perception des principales sources de revenus de la Confédération, l'impôt fédéral direct et la taxe sur la valeur ajoutée (IFD et TVA), est limitée à fin 2020. C'est la raison pour laquelle le NRF 2021 prévoit l'abrogation des dispositions constitutionnelles qui limitent la perception des deux impôts et l'institution d'une nouvelle base constitutionnelle permettant leur prélèvement au-delà de 2020.

Contenu du projet

Pour permettre à la Confédération de bénéficier de ses deux principales sources de revenus au-delà de 2020, la compétence y afférente doit être prolongée de quinze ans. Les deux impôts en question représentent ensemble plus de 60 % des recettes de la Confédération, et ils sont à ce titre essentiels pour le financement de ses tâches.

Dans le projet de NRF 2021 mis en consultation, le Conseil fédéral avait proposé de renoncer purement et simplement au caractère temporaire de l'IFD et de la TVA, ce qui aurait permis à la Confédération de percevoir de façon permanente ces deux impôts et de garantir le financement à long terme de ses tâches. Le résultat de la consultation a toutefois montré que cette proposition ne rallierait vraisemblablement pas une majorité au sein du Parlement.

Pour cette raison, la perception de l'IFD et de la TVA n'est donc que limitée dans le temps. A cet effet, il y a lieu de modifier l'art. 196, ch. 13 et 14, al. 1, des dispositions transitoires de la



Constitution (Cst.). Cette modification permettra à la Confédération de bénéficier de ses deux sources de revenus principales jusqu'au 31 décembre 2035.

Outre la prolongation de la limitation dans le temps de la perception de l'IFD et de la TVA, le projet prévoit d'abroger une disposition transitoire concernant la perception de l'impôt sur la bière (art. 196, ch. 15, Cst.), devenue caduque.

Etant donné que le projet implique une modification de la Constitution, il est soumis au référendum obligatoire.

Origine du régime financier 2007 applicable

Le 9 décembre 2002, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif au nouveau régime financier (NRF). Le projet comportait la suppression de la limitation dans le temps de la perception de l'IFD et de la TVA et proposait également de supprimer le taux spécial prévu dans le cadre de la TVA pour les prestations du secteur de l'hébergement.

Lors de la votation finale du 19 mars 2004, l'arrêté fédéral relatif au NRF (02.078) approuvé comportait les lignes directrices suivantes:

- **TVA/IFD:** la perception de la TVA et de l'IFD reste limitée dans le temps et est prorogée jusqu'à fin 2020;
- **Impôt sur le bénéfice (IFD):** le bénéfice net des personnes morales est soumis à un taux plafond de 8,5 %;
- **Impôt sur le capital (IFD):** l'impôt sur le capital et les réserves des personnes morales est abrogé;
- **TVA:** la Cst. reprend les taux normal et réduit, respectivement en tant que taux maximal et taux minimal;
- **TVA:** pour l'imposition des prestations du secteur de l'hébergement, le législateur peut fixer un taux qui se situe entre le taux réduit et le taux normal;
- **TVA:** 5 % du produit non affecté de la taxe sont utilisés pour réduire les primes de l'assurance-maladie en faveur des classes de revenus inférieurs, à moins que la loi n'attribue ce montant à une autre utilisation en faveur de ces classes de revenus.

Lors de la votation populaire du 28 novembre 2004, le NRF a été accepté par 73,8 % des votants et par presque tous les cantons. Le NRF ainsi que la prolongation du taux spécial de la TVA pour les prestations du secteur de l'hébergement (05.428) sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Les recettes de la Confédération

La marge de manœuvre de la Confédération en matière fiscale est très limitée, car elle n'est habilitée à prélever que les impôts expressément prévus par la Constitution. Le droit exclusif de

la Confédération de prélever des impôts concerne principalement une partie des impôts indirects. En matière d'impôts sur le revenu et le bénéfice, la souveraineté fiscale est exercée aussi bien par la Confédération que par les cantons et les communes. L'importance des impôts perçus par la Confédération varie fortement. L'IFD et la TVA sont les principales sources de revenus de la Confédération. Dans les dispositions transitoires de la Constitution, la compétence relative à la perception de ces deux impôts est limitée à 2020. Outre cette limitation, la Confédération doit respecter d'autres restrictions, étant donné que la Constitution prévoit également des taux plafonds pour l'IFD et la TVA. Les premiers s'élèvent au plus à 11,5 % du revenu imposable des personnes physiques (art. 128, ch. 1, let. a, Cst.) et à 8,5 % du bénéfice net des personnes morales (art. 128, ch. 1, let. b, Cst.). Jusqu'au 31 décembre 2017, le taux normal de la TVA s'élève à 8 % (art. 130, al. 1, 3 et 3bis et art. 196, ch. 14, al. 2, let. a, Cst.; art. 25, al. 1, de la loi sur la TVA). Son taux à compter de 2018 dépendra de l'issue des débats sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020. ■



En bref

L'arrêté fédéral concernant le nouveau régime financier 2021:

- vise à prolonger de quinze ans la compétence de la Confédération de percevoir l'impôt fédéral direct et la taxe sur la valeur ajoutée, principales sources de revenus de la Confédération;
- a pour but d'assurer la continuité de la politique fiscale et non de réformer le système fiscal;
- permet à la Confédération d'encaisser plus de 42 milliards de francs de recettes, ce qui représente plus de 60 pourcent de son budget;
- prévoit, par ailleurs, d'abroger une disposition transitoire devenue caduque de la loi fédérale sur l'imposition de la bière.

L'UVAM vous invite donc à accepter cet arrêté le 4 mars prochain.



FORD TRANSIT CHÂSSIS

PRÊT POUR TOUS LES TERRAINS:
MAINTENANT AVEC 4×4.



par ex. Transit Châssis-Cabine 4×4,
dès Fr. 27'720.-*

Ford Transit Châssis-Cabine Ambiente 350
L2 2.0 TDCi 130 ch

* Offres valables uniquement pour les clients commerciaux inscrits au Registre du commerce et jusqu'au 31.3.2018 ou jusqu'à révocation auprès des concessionnaires Ford participants.
Le modèle illustré comprend l'option supplémentaire d'une valeur de Fr. 3000.-.

SIERRE Durret Automobiles SA 027 452 30 50

COLLOMBEY Ecoeur Automobiles SA 024 473 47 47

SION Garage Kaspar SA 027 327 77 73

MARTIGNY Garage Kaspar SA 027 722 63 33

MARTIGNY Garage Cristal SA 027 720 45 30

SAINT-MAURICE Ecoeur Automobiles SA 024 486 22 22

VOLLÈGES Garage du Catogne SA 027 785 18 34



Interview de Frédéric Favre

«Le Valais souhaite organiser les **PREMIERS** JO d'hiver d'une nouvelle ère»

SWISS-SKI

Par Pascal Vuistiner

Journaliste

Pour Frédéric Favre, le canton a tout à gagner à dire oui le 10 juin 2018. Il encourage les citoyens et les entreprises à s'informer sur le projet et surtout à se mobiliser pour faire triompher le oui à ces JO 2026 d'un nouveau genre. Interview, explications et mise au point.



Frédéric Favre

Dans quel état d'esprit êtes-vous ?

Je suis particulièrement motivé de pouvoir participer au plus grand projet que la Suisse peut organiser, avec le Valais en leader. Franchement, c'est une chance extraordinaire.

Combien de temps consacrez-vous à ce projet ?

Il y a bien sûr des moments plus chauds que d'autres, mais je dirais que j'y consacre environ 20 % de mon temps de travail. C'est un dossier très médiatisé, mais je m'occupe aussi, avec mes collaborateurs, de tous les dossiers stratégiques des services du département, comme par exemple la révision de la Constitution, les centres de renvoi pour les réfugiés, les prisons, ou l'entrée en vigueur prochaine de la nouvelle loi sur le sport.

Disposez-vous d'assez de ressources pour gérer le projet JO 2026 ?

C'est le comité de candidature, les cantons et la Confédération qui collaborent ensemble pour porter le dossier. Nous disposons certes de ressources limitées, mais nous grandissons naturellement, de manière humble, en franchissant toutes les étapes les unes après les autres.



Retombées économiques potentielles (en termes d'emplois)

A ... mois des jeux	Vancouver 2010	Sotchi 2014	PyeongChang 2018
72	25	130	50
60	51	230	118
48	158	365	240
36	340	450	341
24	758	645	509
18	1078	1000	876
12	1320	1378	1100
6	1537	1708	*

Ce tableau démontre que les JO 2026, ce n'est pas seulement des retombées positives en termes d'emploi durant les Jeux (1 mois), mais déjà 6 ans avant avec une montée en puissance et près de 1700 emplois créés pour l'organisation de JO d'hiver. Sans parler de toutes les autres retombées économiques directes ou indirectes pour l'économie suisse et valaisanne.



DANIEL YULE

► **Lorsque vous entrez en fonction le 1^{er} mai 2017, le dossier olympique est encore très flou. Sans y être fondamentalement opposé, vous étiez pour le moins sceptique durant votre campagne au Conseil d'Etat. Aujourd'hui, on vous sent très motivé. Que s'est-il passé pour que vous changez d'avis si rapidement?**

J'ai obtenu des réponses précises aux questions que je me posais. Premièrement, c'est un projet à taille humaine, car nous utilisons des infrastructures existantes. Tous les déficits des dernières Olympiades étaient liés aux infrastructures construites. En ne construisant quasiment plus, nous ramenons le risque de déficit à zéro. Sotchi a mis 40 milliards sur la table. Nous 100 millions dont 81 pour le Valais. Nous donnerons des subsides aux communes qui construiront à l'instar d'une école ou d'une salle de gym.

Cet argent est prévu pour organiser un grand évènement en Suisse. Donc, si on ne prend pas cette manne financière, elle ira pour cette expo dans les grandes villes ou un autre grand projet de notre pays. Pas pour le social, l'éducation, l'AVS ou l'assurance maladie.

Ensuite, nous voulons des Jeux proches des valeurs sportives et durables. Avec une enveloppe prévue de 100 millions pour des projets de développement durable, je suis persuadé que cela peut devenir un véritable accélérateur pour notre canton qui sera bénéficiaire d'une large part de ce montant. Dernier élément, lorsque l'on voit que la seule chose que le Valais devra faire, c'est d'investir pour des infrastructures

qui verront de toute façon le jour, avec ou sans les Jeux, je suis séduit.

Reste l'aspect sécuritaire. Nous allons demander 40 millions au Parlement pour garantir la sécurité pour ce qui concerne tous les évènements qui se dérouleront dans le canton. Le travail de planification a été fait dans le détail et ce montant prévoit même une réserve. A partir de là, le bras de levier pour le Valais, le retour attendu, est tout simplement incroyable et c'est pourquoi je suis très motivé et séduit par ce projet visionnaire.

On vous entend beaucoup, on vous voit beaucoup. Où sont vos collègues du gouvernement. On a l'impression que c'est vous en première ligne et les 4 autres en 2^e ou 3^e ligne ?

Je ne partage pas cette impression. Je sens un immense soutien de mes collègues. C'est un projet gouvernemental et fondamental pour notre canton. Il est cependant rattaché à mon département et il est ainsi plus logique que ce soit le ministre porteur du projet qui s'exprime en priorité. Mais mes collègues ne manquent pas l'occasion d'y faire référence et de le défendre aussi.

Combien les JO 2026 vont-ils coûter ?

Le budget global se monte à 2,3 milliards de francs: 1,7 milliard constituent le budget opérationnel, avec une réserve de 215 millions de la part de la Confédération, 100 millions sont prévus pour les infrastructures et 303 millions pour la sécurité. L'enveloppe budgétaire est claire et malgré les dires de certains, elle n'a pas bougé depuis son annonce en novembre dernier.



Tout cet argent ne pourrait-il pas être mieux investi pour le social, l'éducation, l'AVS ou l'assurance maladie ?

Il ne faut pas se faire d'illusions ni mentir au peuple. Cet argent est prévu pour organiser un grand évènement en Suisse. Il a déjà été prévu pour 2 évènements : une première fois pour une expo nationale en Suisse Orientale qui n'a pas été au bout, et une deuxième fois pour des Jeux aux Grisons dont les citoyens n'ont pas voulu. Cette fois, c'est pour Sion 2026. Si on dit non, cet argent ira certainement pour l'organisation d'une expo nationale dans les 10 plus grandes villes suisses en 2027. Donc si on ne prend pas cette manne financière, elle ira pour cette expo dans les grandes villes ou un autre grand projet de notre pays. Pas pour le social, l'éducation, l'AVS ou l'assurance maladie.

Qui va payer la facture ?

La réponse appelle quelques détails. Avec le soutien de la Confédération, le budget opérationnel de 1,7 milliard est équilibré grâce aux recettes générées par les Jeux (vente des billets) et la participation financière du CIO.

Les cantons co-organisateurs et la Confédération devront assumer les coûts liés aux infrastructures, devisés à 100 millions, et ceux de la sécurité estimés à 303 millions.

Le Valais devra débloquer un crédit de 60 millions maximum pour les infrastructures, puisque sur les 81 millions à investir dans ce domaine, la Confédération participera à hauteur d'une vingtaine de millions. Quant à la sécurité, elle coûtera, comme déjà dit plus haut, 40 millions au maximum pour notre canton.

Les coûts de la sécurité ne cessent de susciter

la polémique ? Ont-ils été correctement évalués ?

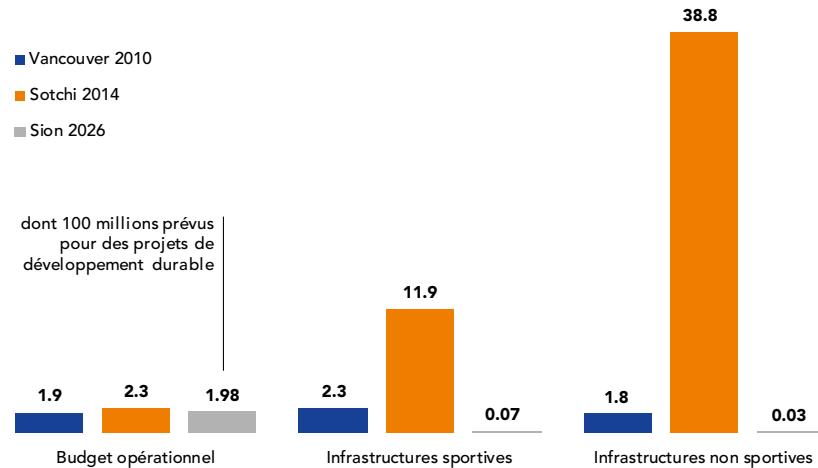
Et par qui ?

La polémique est née des affirmations d'une personne qui s'est lancée dans une comparaison sans fondement entre les JO de Vancouver et l'estimation faite pour Sion. Autoproclamé expert, cela lui a donné une certaine visibilité médiatique.

Oui, les coûts de sécurité publique ont été évalués correctement par les experts mandatés par l'office fédéral du sport, soutenus dans leur travail par les officiers de planification des polices cantonales concernées. Le savoir-faire de ces spécialistes n'est plus à démontrer et leurs estimations ont tenu compte de tous les détails liés à un tel engagement. Ils ont d'ailleurs été soutenus par les commandants des polices cantonales qui ont affirmé qu'il était tout à fait réaliste d'assurer la sécurité d'un tel évènement avec les forces à disposition dans le pays.

Repartition des investissements

(en milliards de francs)



Voici le graphique qui permet de comprendre pourquoi le projet de JO 2026 est un projet totalement novateur. Le budget opérationnel est toujours d'environ 2 milliards. C'est une constante pour toutes les villes hôtes. Ce qui change cette fois, c'est surtout sur l'investissement pour les infrastructures sportives ou non. Sion 2026 innove en ne prévoyant que 100 millions. Cette stratégie démontre pourquoi tout déficit semble peu probable, car les déficits constatés ces dernières années proviennent essentiellement des milliards engloutis dans les infrastructures. Pas ou très peu d'infrastructures, donc pas de déficit possible.



**EXIGEZ PLUS
DE VOTRE
FIDUCIAIRE®**



ENTREPRISES

**COMPTABILITÉ - FISCALITÉ -
ASSURANCES - FINANCEMENT -
FORMATION**

Nous vous accompagnons,
quels que soient la taille
et le secteur d'activité
de votre société.

START-UP

**DÉMARRAGE - ASSURANCES -
FINANCEMENT**

Nous vous aidons à démarrer
sur des bases saines et solides
pour assurer la pérennité
de votre nouvelle structure.

PRIVÉS

**FISCALITÉ - ASSURANCES -
CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE**

Nous vous simplifions la vie.
Nous vous apportons conseils
et vous aidons à réaliser
de belles économies.

NOTRE ENGAGEMENT

Nous mettons à votre disposition des professionnels aux compétences certifiées : expert fiscal, expert en finance et controlling avec diplôme fédéral, spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral, formateur d'adultes certifié FSEA, maîtrise en administration des affaires - MBA, Executive Master of Business Administration – EMBA.

Totallement engagés auprès de vous, nous sommes certains que notre vision permet de garantir
des prestations sur mesure et de haute qualité.



Les communes doivent-elles penser à la durabilité de ces infrastructures ? Comment éviter que l'on construise des choses que l'on n'utilisera plus après les Jeux ?

Il n'y aura quasiment aucune construction puisque nous allons nous appuyer sur les infrastructures existantes et les louer. Je vous rappelle que le montant prévu pour les infrastructures est de 100 millions au maximum. Les investissements permettront de développer certaines infrastructures dont la pérennité est assurée. Prenez l'exemple de Crans-Montana qui, avec ou sans les Jeux, veut de toute façon faire quelque chose dans son stade d'arrivée pour viser l'organisation des Championnats du monde de ski en 2025. C'est la même chose pour la patinoire de Viège, de Lausanne ou de Bienne. Ne mélangeons pas tout. Ces travaux se feront de toute façon. Sauf qu'avec les Jeux, on aura des subsides et des aides de la Confédération. C'est une opportunité incroyable. Je peine à comprendre que cette approche novatrice et si avantageuse ne séduise pas d'emblée.

**Les bonnes nouvelles sont-elles si difficiles à croire ?
Le budget opérationnel des Jeux est équilibré et il est même possible de faire du bénéfice.
Concernant les infrastructures, je ne peux que vous redire que le nouveau modèle adopté consiste en la location d'infrastructures existantes.**

Existe-t-il toutefois un risque d'excès ?

Je ne crois pas. Que ce soit à Crans-Montana ou dans la vallée de Conches pour un centre nordique, les discussions existaient avant les Jeux et tout se fera avec ou sans les Jeux. Et si les communes estiment que des structures provisoires suffisent, alors on privilégiera du démontable. Il n'y a aucune envie de gigantisme du côté du comité de candidature, bien au contraire.

En cas de déficit après les JO 2026, qui paiera ? La Confédération, le canton, la Ville de Sion, les 3 ?

Il n'y a pas besoin de parler de déficit, car il n'y en aura pas.

Ça paraît peu crédible, il y en a toujours eu ?

Les bonnes nouvelles sont-elles si difficiles à croire ? Le budget opérationnel des Jeux est équilibré et il est même possible de faire du bénéfice, comme ce fut le cas à Sotchi. Le risque de déficit a toujours porté sur deux postes spécifiques : les infrastructures et la sécurité.

Concernant les infrastructures, je ne peux que vous redire que le nouveau modèle adopté consiste en la location d'infrastructures existantes. Pour le peu de constructions à entreprendre, nous donnerons des subsides limités aux communes concernées.

Quant aux coûts de sécurité, comme je vous l'ai dit, ils ont été calculés de manière très professionnelle et depuis le dépôt du rapport des experts en août 2017, les travaux menés pour les affiner a permis de dégager une marge de réserve substantielle.



Budget de candidature

(en millions de francs)

RECETTES

Confédération	8
Cantons et ville	8
Swiss Olympic	8
Autres soutiens	1
TOTAL	25

DÉPENSES

Communication, promotion et opérations	9
Héritage	2.1
Développement dossier candidature	2.7
Administration et organisation	9.8
Réserves	14
TOTAL	25

Le budget de candidature se monte à 25 millions et sera couvert par des contributions de la Confédération, des cantons et des villes et par Swiss Olympic. Tout est prêt pour mettre le comité en ordre de bataille une fois les votations franchies et l'accord du Parlement fédéral obtenu. Le CIO prendra sa décision finale à Milan en octobre 2019



► **Et le village olympique ?**

Nous avons là aussi innové et il n'y aura pas de village olympique comme entendu généralement. Les athlètes ne seront pas tous concentrés au même endroit. Nous profiterons néanmoins d'un projet prévu par la ville de Sion, qu'il y ait ou non les Jeux olympiques. Il s'agit d'un éco quartier qui doit être construit. Une fois que nous aurons obtenu les jeux en octobre 2019 à Milan, le promoteur qui aura gagné le concours construira le quartier avec une clause de livraison en 2025 pour les athlètes. Nous louerons ce quartier. Une fois les Paralympiques terminés, les logements seront libérés.

Nous voulons réellement implémenter ce nouveau mo-

Je rappelle que nous parlons pour Sion de 700 logements. Aujourd'hui Sion accueille en moyenne 500 nouveaux arrivants par année. Après, si certains veulent se servir des Jeux pour faire le procès de l'immobilier en Valais, qu'ils aillent voir les communes, pas le comité de candidature. D'ailleurs, combien de «villages olympiques» n'ont-ils pas été construits ces dernières années, si nous parlons de cette capacité d'accueil et de l'essor de certaines communes.

Oui, mais si malgré tout, un déficit reste, qui paiera ?

Pourquoi cette argumentation sans fin ? Laissons-la aux opposants qui ne veulent pas comprendre ce principe de la location. Un dernier exemple : celui qui loue une salle de gym pour son mariage ne se pose pas de questions sur les coûts de construction. Il loue, il se marie, il paie la location. Point final. Et bien, nous ferons la même chose. On louera, on paiera avec le budget d'organisation et on ne fera pas de déficit.

Beaucoup de Valaisannes et de Valaisans n'ont pas encore digéré l'échec du 19 juin 1999 et en veulent encore au CIO qu'ils qualifient facilement de mafia ?

C'est trop facile de se camoufler derrière cet argumentaire. J'ai trois enfants et je leur apprends que lorsqu'on tombe on se relève ! Celui qui a peur de perdre doit effectivement voter non.

Mais alors, quels sont nos grands projets pour le Valais de ces 10 prochaines années ? Cette fois, nous avons un projet solide pour lequel la Confédération est disposée à nous soutenir à hauteur de 1 milliard. A-t-on vraiment les moyens de refuser cette chance pour notre canton ?

Si le Valais n'en veut pas, je peux vous dire où va aller l'argent, car c'est important de le savoir. Ce milliard ne sera pas perdu pour tout le monde. D'autres vont en profiter à notre place. Si c'est la volonté du peuple, j'en prendrai acte. Aujourd'hui je suis convaincu que le CIO a changé. Il a instauré un dialogue constructif et se bat désormais pour redimensionner les Jeux, à l'instar de ce que nous proposons. D'autre part, organiser des Jeux dans les Alpes, c'est un retour aux sources que tout le monde souhaite.

D'accord, mais alors, pourquoi les Autrichiens et les Grisons ont dit non ?

Ils ont voté trop vite. La nouvelle vision des Jeux n'a pas pu être bien expliquée. Ils sont restés sur une vision des anciens Jeux. Nous voulons organiser les premiers Jeux d'une nouvelle ère. Des jeux 4.0. Une stratégie de location au lieu de la construction.

Deuxième point. Si on pense que nous sommes au même point que le Tyrol au niveau du tourisme, je crois que nous nous trompons un peu. Ils sont déjà au top, nous pas encore tout à fait. Ces jeux peuvent être un formidable accélérateur pour l'économie et le tourisme suisse. A nous d'en faire la belle histoire dont tout le monde parlera encore durant des générations.

Nous avons appris que monter seuls un tel dossier n'est plus possible, qu'il faut se fédérer et surtout envisager des Jeux à taille humaine s'appuyant sur les infrastructures existantes. J'en veux pour preuve Paris 2024 et Los Angeles 2028 qui profiteront, à plus de 90 %, d'infrastructures déjà construites.

dèle de location qui garantira l'absence de déficit.

Prenez conscience que ce seront les premiers Jeux d'hiver d'une nouvelle ère. Paris et Los Angeles sont déjà dans ce trend avec 92 à 96 % d'infrastructures existantes. C'est pour cela que je m'engage à fond pour un oui le 10 juin 2018 en Valais.

Il y a déjà trop d'appartements en location en ville de Sion. Ce projet n'est pas nécessaire. Il restera vide et le marché de l'immobilier finira par s'écrouler à cause des Jeux ?

Ne mettons pas tous les problèmes du Valais sur le dos des Jeux olympiques. Si la Ville de Sion a dans ses cartons ce projet d'écoquartier, cela signifie qu'il fait sens, avec ou sans les Jeux.

Les aspects financiers en Valais

(en millions de francs)

Fiesch (transformation de dortoirs en chambres à 2 ou à 4 lits)	20
Conches (terrassement, enneigement artificiel)	12
Crans-Montana (terrassement, enneigement artificiel)	9
Crans-Montana (stade d'arrivée)	30
Thyon/Veysonnaz (terrassement)	4
Réserves	6
TOTAL (à charge de la Confédération, canton, communes et tiers)	81

Le montant global des infrastructures à construire pour organiser le JO 2026 se monte à 100 millions dont 81 millions pour le Valais. Ces coûts seront répartis entre la Confédération, le canton et les communes. A noter que 30 millions de subsides ont été obtenus en plus pour ces JO 2026, dont 24 millions pour le Valais, ce qui implique donc un effort financier de 60 millions pour le Valais si les JO ont lieu. Pas de jeux, pas de subsides.

Les coûts de sécurité publique

(en millions de francs)

SÉCURITÉ JO Sion 2026	Total	Cantons	%	CH	%
TOTAL frais de sécurité publique	303	174	58 %	129	42 %
Personnel policier	174	130	80 %	44	20 %
Véhicules et matériel	14				
Planification engagement police	17	44	100 %		
Pompiers	3				
Centre de commandement	10				
Armée - CGFR - Fedpol - SRC	85	-.-		85	

Ils ont fait couler beaucoup d'encre et le feront sûrement encore. Ils ont été évalués par les experts mandatés par l'office fédéral du sport, soutenus dans leur travail par les officiers de planification des polices cantonales concernées. Ils ont d'ailleurs été soutenus par les commandants des polices cantonales qui ont affirmé qu'il était tout à fait réaliste d'assurer la sécurité d'un tel événement avec les forces à disposition dans le pays.

Quant à la sécurité privée (sécurité remplie par les entreprises de sécurité privée, à l'intérieur du périmètre des sites olympiques), un montant de 106 millions est prévu dans le budget du Comité d'organisation des JO.

Quelles leçons ont été tirées de l'échec de Sion 2006 ?

Les gens qui ont porté les candidatures de Sion 2002 et Sion 2006 ont fait du super boulot. Sans eux, nous n'en serions pas là. Sans eux, Sion 2026 ne serait pas si fort. Tous ceux qui étaient derrière ces deux candidatures ne peuvent pas être contre Sion 2026. Nous avons besoin d'eux. C'est important que nous tirions tous à la même corde. Nous avons appris que monter seuls un tel dossier n'est plus possible, qu'il faut se fédérer et surtout envisager des Jeux à taille humaine s'appuyant sur les infrastructures existantes. J'en veux pour preuve Paris 2024 et Los Angeles 2028 qui profiteront, à plus de 90 %, d'infrastructures déjà construites.

Il ne s'agit pas pour autant de sous-estimer nos concurrents internationaux. Ce serait la pire des erreurs. Le timing est bon. Nos chances sont immenses. Mais les autres candidats aussi seront prêts avec d'excellents dossiers. Nous nous préparons donc à faire tout ce qu'il faut pour défendre notre projet et c'est pourquoi je me rendrai quelques jours à Pyeongchang, lors des prochains JO pour nous faire connaître et entamer cette campagne internationale, car le travail de lobby est également indispensable.

Sur la fin, lors des derniers jours et de la dernière nuit, tout peut encore se passer. Craignez-vous de vous faire coiffer au poteau à Milan en octobre 2019 et de perdre pour la 4^e fois ?

La course est gagnée lorsque vous passez la ligne d'arrivée en premier. Nous avons entamé un véritable marathon. A nous de continuer ainsi, à commencer par un vote positif le 10 juin, puis le soutien du Parlement fédéral cet automne et ainsi de suite. Nous serons alors prêts et sereins pour la décision finale de Milan.

Vous semblez très confiant, n'est-ce pas un peu dangereux ?

Le danger est dans l'excès de confiance. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, car les étapes sont nombreuses et difficiles et on s'investit à fond dans chacune d'elles tout en gardant en point de mire la ligne d'arrivée.



Budget opérationnel

(en millions de francs)

RECETTES	DÉPENSES
Contribution CIO	525
Sponsoring national	350
Ventes de billets	185
Licences	32
Autres revenus	57
Total des recettes	1149
BILAN	
Total des recettes	1149
Déficit de financement	612
(couvert par la Confédération)	
Total des dépenses	1761
Réserves 215 millions	

Le budget d'organisation est de 1,761 milliard. 215 millions sont prévus pour des réserves, soit un montant 1,976 milliard entièrement couvert par le CIO, la Confédération et les ventes de billets. À cela s'ajoute les 303 millions pour la sécurité et les 100 millions pour les infrastructures, ce qui donne au final un budget global de l'ordre de 2,3 milliard.

Ecouter. Comprendre. Conseiller.



simple. clair. helvetia 

Votre assureur suisse



Jean-Maurice Favre
Agent Général

Agence générale Valais Central
T 058 280 68 11, M 079 204 22 94
jean-maurice.favre@helvetia.ch



Albert Bétrisey
Agent Général

Agence générale Bas-Valais-Chablais
T 058 280 79 88, M 079 572 35 84
albert.betrisey@helvetia.ch





Estimez-vous que les citoyens soient bien informés ?

Clairement non ! Aujourd'hui, j'estime plus nombreux les gens qui sont sûrs à 100 % de voter oui que ceux qui sont persuadés de voter non. Et au milieu, il y a l'immense majorité des indécis à convaincre ces 4 prochains mois.

Le soutien au projet s'est organisé. Je suis par exemple très heureux de l'initiative de ces jeunes entrepreneurs (ndlr: Les étoiles 2026) valaisans qui n'ont pas attendu pour s'engager à fond pour les jeunes sportifs du canton. C'est nouveau et c'est bon signe. On gagnera ce combat si le peuple se sent concerné. Ce seront les Jeux des Valaisannes et des Valaisans, pas ceux du Conseil d'Etat.

Nous allons aussi lancer une caravane d'information partout en Valais, sous la forme de rencontre et d'informations précises dans les villages et les communes. Nous allons prendre notre bâton de pèlerin pour convaincre les indécis. Nous aurons besoin de tous les convaincus pour motiver les sceptiques.

Un comité de campagne, avec une longue liste de parrains et de marraines comme par exemple Pirmin Zurbriggen qui est pour ces Jeux, est en train de voir le jour pour rallumer la flamme et faire que le oui l'emporte le 10 juin. Nous comptons aussi sur l'objectivité des médias pour nous faire l'écho de tous les avis. Qu'il y ait débat, et même un débat contradictoire objectif qui permettra à chacun de s'exprimer.

Un Zurichois comme président, ce n'est pas top pour l'emporter le 10 juin ?

C'est faux et ce n'est pas un problème. Les JO doivent avant tout constituer un projet fédérateur suisse, dont le Valais est certes le moteur. Mais la présidence de Jürg Stahl est nécessaire. Son positionnement dans le monde du sport et son réseau international sont et seront précieux à la candidature pour atteindre la finale de Milan. On ne lui demande d'ailleurs pas de venir convaincre les Valaisans. On s'occupe de ce volet-là.

Et le rôle de Christian Constantin ?

Il est et restera à l'origine de ce dossier. Sans lui, nous n'en serions pas là. Il s'est retiré du comité, mais nous avons besoin de lui, comme de toutes les personnalités de ce canton, pour faire campagne et emporter le oui du 10 juin.

Il sera à fond derrière les Jeux ?

Absolument. Comme tous les entrepreneurs convaincus. J'ai félicité les entrepreneurs qui ont constitué leur association pour aider les jeunes sportifs valaisans. Bravo d'avoir foncé sans attendre quoi que ce soit de qui que ce soit. On entend souvent parler de l'absence d'une personnalité pour porter ce projet et l'exemple d'Adolf Ogi est régulièrement cité. Je rappelle que ce dernier a pris le flambeau à l'époque après la votation en Valais. Avant, l'état d'esprit n'était pas loin de celui que nous vivons actuellement. Le monde a changé. Nous avons besoin de tout le monde sur le bateau pour remporter une grande et belle victoire le 10 juin.



Mélanie Meillard soutient Sion 2026.

Pourquoi une PME valaisanne devrait-elle s'intéresser aux JO 2026 et surtout voter oui le 10 juin ?

Parce que dès octobre 2019, le Valais va devenir le centre du monde. Pas seulement lors des 2 semaines de Jeux, puis lors des 2 semaines de Paralympiques, mais pendant les 8 ans qui précèdent l'évènement comme les années qui le suivront. Tout le monde viendra en repérages. Les retombées directes et indirectes seront très importantes pour tout le monde.

Et la famille olympique, elle logera où ? A Sion ?

Peut-être à Sion, mais aussi à Montreux, Lausanne ou Genève. Et peut-être à Verbier et Zermatt. Mais on ne construira pas de 5 étoiles à Sion pour eux. C'est comme pour le CERM. Si Martigny veut le moderniser et l'agrandir, nous y louerons des surfaces pour le centre médias. Mais si la municipalité estime qu'il n'y a pas de projet viable, nous nous satisferons de ce qu'il y a actuellement et nous trouverons d'autres solutions décentralisées et moins onéreuses. Personne ne demande aux villes ou aux communes quoi que ce soit. Ce sont des discussions entre partenaires pour trouver les meilleures options pour organiser les meilleurs jeux d'une ère nouvelle.

Pendant les 8 ans qui précèdent l'évènement comme les années qui le suivront, tout le monde viendra en repérages. Les retombées directes et indirectes seront très importantes pour tout le monde.

Le Valais pourrait dire oui le 10 juin, puis les Chambres fédérales non au soutien financier de la Confédération. Ce n'est pas idéal comme timing ?

Il n'y a pas de timing idéal étant donné que nous devons soumettre le projet à plusieurs processus démocratiques. Mais c'est ainsi et cela fait aussi la richesse de notre pays. ■



CONTRATS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE POUR ENTREPRISES :

Il n'est jamais trop tôt pour bien faire !

C'est au premier semestre de l'année en cours qu'il faut analyser et mettre en place votre prévoyance professionnelle .

A QUOI FAUT-IL ÊTRE ATTENTIF ?

- Les prestations correspondent-elles au cercle des assurés et à leur situation familiale ?
- Pérennité de l'entreprise, fidélisation des employés.
- Plans-cadres sur mesure pour les dirigeants.
- Comparaison des frais de gestion LPP.
- Couverture complète ou semi-autonome : pour quelle variante opter ?
- Conseils aux personnes atteignant l'âge de la retraite.

Vous n'êtes pas seuls !

C'est avec plaisir que nous mettons nos compétences à votre disposition !

Nos forces 11 spécialistes avec une grande expérience vous accompagnent dans tous les domaines de l'assurance et de la prévoyance.

**TROUVONS
LA SOLUTION**

Aweckel
CONSEIL NEUTRE
EN PRÉVOYANCE & ASSURANCES

Av. de la Gare 30, 1950 Sion 1 - 027 323 74 50 www.aweckel.ch

Petrole-Carbona SA
MAZOUT - BENZINE - DIESEL
case postale 313 - 1964 Conthey



La chaleur sympa

T. 027 346 52 00 - F. 027 346 52 10
E-mail info@petrole-carbona.ch
Site www.petrole-carbona.ch

J.-M. SARRASIN SA



1937 ORSIÈRES

- SANITAIRE - CHAUFFAGE
- VENTILATION - FERBLANTERIE
- COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ
- REVÊTEMENT DE FAÇADES
- TUBAGE DE CHEMINÉE
- PANNEAUX SOLAIRES

MAÎTRISE + FÉDÉRALE

Tél. 027 783 11 70 - Fax 027 783 23 36
www.jmsarrasin.ch
info@jmsarrasin.ch

Les JO d'hivers 2026 en Valais: Une **CHANCE** unique !

Par **Marcel Delasoie**
Secrétaire général UVAM



Les Jeux olympiques d'hiver sont la 4^e manifestation sportive mondiale la plus importante, après la coupe du monde de football, les JO d'été et le Tour de France. Jugez-en plutôt:

- 1,5 million de spectateurs
- 2,5 milliards de téléspectateurs
- 11000 journalistes
- 2900 athlètes et autant d'accompagnants
- 100 pays intéressés
- 2 milliards injectés dans notre économie
- 2 millions de nuitées
- 5 milliards de chiffre d'affaires

Des chiffres qui donnent le tournis ! Mais pour quels coûts me direz-vous ? Eh bien pour le Valais c'est un crédit d'engagement d'au maximum 100 millions de francs qui est demandé, alors que la Confédération

a promis d'injecter environ 1 milliard de francs dans l'opération. Sachant que les infrastructures à réaliser sont peu nombreuses et que les investissements sont par conséquent très faibles, sachant que l'organisation des jeux proprement dite est généralement bénéficiaire, les risques à prendre sont quasi nuls pour un rayonnement mondial unique et un positionnement du Valais comme l'un des plus beaux pays au monde où l'on peut pratiquer les sports d'hiver. Le Valais n'a pas le droit de snober une telle opportunité, même si la plaie du 19 juin 1999 n'est pas tout à fait refer-

mée... et bien elle le sera lorsque le CIO attribuera les jeux d'hivers 2026 à la ville de Sion, au Valais, à la Suisse. Et en organisant les premiers jeux durables, nous prouverons au monde entier que notre pays contribue de façon significative à l'évolution de l'état d'esprit des Jeux olympiques d'une nouvelle ère.

Pour toutes ces raisons, mais aussi et surtout parce que nous aimons le ski, les sports d'hiver, la compétition et serons fiers d'accueillir leurs plus prestigieux représentants, le Valais doit dire un grand OUI le 10 juin 2018, un OUI du cœur et de la passion. ■

PUBLICITÉ



Dumas SA
SION VEX
NENDAZ

///

CONSTRUCTION - GÉNIE CIVIL



LE DÉFI : TEMPS ET QUALITÉ

Route du Manège 63
1950 Sion
Tél. 027 205 80 80
Fax 027 205 80 89
info@dumas-construction.ch
www.dumas-construction.ch

Pourquoi déclarer en Suisse SES BIENS à l'étranger ?

Par Christophe Bonvin

Expert diplômé en finance et controlling
Fondateur associé de BONVIN FIDUCIAIRE



Mais pourquoi au juste un contribuable domicilié en Suisse doit-il également déclarer ses biens à l'étranger ? Cette pratique n'implique-t-elle pas en quelque sorte une double imposition internationale ? Cet article a précisément pour but d'expliquer et d'illustrer ces règles fiscales qui ne sont pas toujours bien comprises dans la pratique.

Au cours de ces dernières années, de nombreux Etats ont décidé de mettre en place des mesures visant à mieux détecter les contribuables qui dissimulent au fisc des revenus et de la fortune. Cette volonté commune visant à améliorer la transparence fiscale a notamment été concrétisée par l'échange automatique de renseignements (EAR). Ce dernier permettra aux administrations fiscales de plusieurs dizaines de pays, dont

Dans plusieurs cantons, dont le Valais, il est encore possible, jusqu'au 30 septembre 2018, de régulariser sa situation en déclarant au fisc de manière spontanée ses avoirs.

la Suisse, de disposer dès 2018 des informations sur les comptes bancaires des contribuables à l'étranger. Dans ce contexte, il devient risqué pour les contribuables suisses de continuer à ne pas déclarer des comptes bancaires et des biens immobiliers détenus à l'étranger.

Comptes bancaires et portefeuilles de titres à l'étranger

De manière générale, les comptes bancaires, autres titres et placements d'un contribuable établi en Suisse sont imposables à son domicile fiscal, donc en Suisse, même si ces actifs sont détenus à l'étranger. Par conséquent, ces biens doivent s'ajouter directement dans la fortune de sa déclaration d'impôts suisse. Il en va de même pour les revenus (intérêts, dividendes) qui découlent de cette fortune.

La non-déclaration de ces biens est considérée par la loi fiscale suisse comme de la soustraction fiscale ayant pour conséquence un rappel d'impôts sur 10 ans ainsi que le paiement de lourdes amendes dans les situations où les impôts soustraits sont importants. L'échange automatique de renseignements permettra aux autorités fiscales cantonales d'obtenir dès l'automne 2018 la liste des valeurs bancaires détenues dans de nombreux pays étrangers par les contribuables domiciliés en Suisse.

Monsieur X, domicilié en Suisse, sans bien immobilier à l'étranger

Description revenus	Imposable	Déterminant pour le taux
Salaire net	80 000	80 000
Gains accessoires	7 500	7 500
Rendement des titres	2 500	2 500
<i>Valeur locative d'immeuble à l'étranger</i>	0	0
TOTAL DES REVENUS	90 000	90 000
Description fortune	Imposable	Déterminant pour le taux
Comptes bancaires	120 000	120 000
Portefeuille de titres	30 000	30 000
Assurance-vie avec valeur de rachat	50 000	50 000
<i>Valeur fiscale de l'immeuble à l'étranger</i>	0	0
TOTAL DE LA FORTUNE	200 000	200 000

Monsieur Y, domicilié en Suisse, avec bien immobilier à l'étranger

Description revenus	Imposable	Déterminant pour le taux
Salaire net	80000	80 000
Gains accessoires	7500	7500
Rendement des titres	2500	2500
<i>Valeur locative d'immeuble à l'étranger</i>	0	6000
TOTAL DES REVENUS	90 000	96 000

Description fortune	Imposable	Déterminant pour le taux
Comptes bancaires	120000	120 000
Portefeuille de titres	30000	30 000
Assurance-vie avec valeur de rachat	50000	50 000
<i>Valeur fiscale de l'immeuble à l'étranger</i>	0	150 000
TOTAL DE LA FORTUNE	200 000	350 000

Biens immobiliers à l'étranger

Le contribuable domicilié en Suisse détenant un bien immobilier à l'étranger doit obligatoirement déclarer cet actif dans sa déclaration fiscale suisse, car les taux d'imposition du revenu et de la fortune doivent tenir compte de l'existence de cet immeuble. En effet, les personnes physiques assujetties à l'impôt sur le revenu en Suisse se voient appliquer le taux auquel leur revenu serait imposé si tous les éléments étaient imposables en Suisse. La même logique de calcul s'applique pour la fortune.

A titre d'illustration, nous présentons ci-dessus l'exemple de deux contribuables domiciliés en Suisse. Le premier, Monsieur X, ne détient pas de bien immobilier à l'étranger. Le second, Monsieur Y, possède une résidence secondaire à l'étranger qu'il utilise à des fins purement privées, sans la louer à des tiers.

Monsieur X sera taxé sur un revenu imposable de 90000 francs au taux de 90000 francs et sur une fortune imposable de 200000 francs au taux de 200000 francs.

Monsieur Y sera taxé sur un revenu imposable de 90000 francs au taux de 96000 francs et sur une fortune imposable de 200000 francs au taux de 350000 francs. On constate que le fait de déclarer le bien immobilier situé à l'étranger n'augmente pas directement le revenu et la fortune imposables en Suisse, car les revenus et la fortune d'immeubles sont toujours imposables au lieu de situation de l'immeuble. Il n'y a donc pas de double imposition, car la Suisse ne peut pas taxer ces revenus immobiliers étrangers. Cependant, le fait que Monsieur Y soit propriétaire d'un bien immobilier à l'étranger augmente sa capacité économique, ce qui se traduit par le calcul d'un taux d'impôt plus élevé. Au final, Monsieur Y paiera donc un peu plus d'impôts que Monsieur X dans l'exemple précédent. Cet exemple démontre pourquoi un bien immobilier à l'étranger doit toujours être déclaré en Suisse.

Conclusion

Les comptes bancaires et autres titres détenus à l'étranger ont un impact direct sur le revenu et la fortune imposables suisses. Au sujet des immeubles en propriété à l'étranger, ils n'augmentent pas directement le revenu et la fortune imposables en Suisse, mais ont pour conséquence d'augmenter le taux de l'impôt. Dans ces deux cas, la non-déclaration de ces biens à l'étranger dans la déclaration fiscale suisse constitue un cas de soustraction fiscale.

Ainsi, en cas de découverte par le fisc de cette fortune et de ces revenus dissimulés, le rappel d'impôts sera en général effectué rétroactivement sur 10 ans et les amendes qui en découlent pourront représenter jusqu'à plusieurs fois le montant de l'impôt soustrait par le contribuable.

A noter que dans plusieurs cantons, dont celui du Valais, il est encore possible, jusqu'au 30 septembre 2018, de régulariser sa situation en déclarant au fisc de manière spontanée ses avoirs. Pour le contribuable, cette procédure a pour avantage d'économiser le montant de l'amende en se dénonçant avant que le fisc ne le découvre. Avec l'échange automatique de renseignements, ce n'est effectivement qu'une question de temps... ■

Avez-vous des questions ? Souhaitez-vous réagir à cet article ? Adressez un courriel à Christophe Bonvin à l'adresse suivante : cb@bonvin-fiduciaire.ch.

Nouveautés dans le trafic des PAIEMENTS en Suisse

Par **Samuel Romailler**

Expert en finance et controlling

Membre de la direction auprès de la

Banque Raiffeisen Sion et Région



les exigences légales en matière de blanchiment d'argent, car ils ne permettent pas d'inclure l'exhaustivité des informations souhaitées.

L'harmonisation

La digitalisation et la mise en œuvre des nouvelles réglementations ne sont pas raisonnablement envisageables dans notre système actuel en raison du grand nombre de procédures, de formats et de bulletins de versement différents. Une simplification rigoureuse du trafic des paiements suisse est nécessaire. L'ISO 20022 est la norme internationale pour l'échange électronique de données dans le secteur financier. Elle joue un rôle de plus en plus important à l'échelle mondiale, tout particulièrement en Europe et donc en Suisse. La place financière suisse va adopter cette norme et ainsi simplifier son trafic des paiements.

Le fichier DTA traditionnel sera remplacé par un fichier de paiement XML conforme à la norme ISO 20022. Les bulletins de versement rouges et orange seront quant à eux remplacés par la facture QR. Seul l'IBAN sera utilisé comme caractéristique d'identification de relation bancaire. Les fonctionnalités de l'e-facture seront étendues et le système de recouvrement direct sera combiné à l'e-facture.

La communication entre les clients et les établissements financiers sera plus simple, plus rapide et plus transparente. Le nombre de paiements erronés sera réduit et permettra de diminuer la charge de travail et les coûts.

Actuellement, le trafic national des paiements se fonde sur un certain nombre de justificatifs, procédures et formats. Le renouvellement vise à standardiser et à simplifier le trafic des paiements. Toutes les parties impliquées dans le processus des paiements sont concernées par ces changements, à commencer par l'émetteur de la facture jusqu'au débiteur, en passant par les établissements financiers chargés du traitement.

Les pilotes

Il existe en Suisse deux systèmes de trafic des paiements (celui des banques et celui de PostFinance), dix procédures et formats différents ainsi que sept types de bulletins de versement.

De plus en plus de processus commerciaux et d'objets de tous les jours se digitalisent. Le trafic des paiements n'y fait pas exception. Les besoins en termes de solutions mobiles et digitales augmentent, tant pour les consommateurs que pour les entreprises. De plus, les bulletins de versement actuels ne sont pas en totale conformité avec

La migration va intervenir par étapes. Lors de la première étape, les entreprises devront impérativement adapter leurs systèmes à la norme ISO 20022 d'ici juin 2018 au plus tard (migration des virements, avis relevés de compte vers la norme ISO 20022 et adaptation des données de base à l'IBAN). La seconde étape consistera à préparer les systèmes et les infrastructures (par ex. lecteurs optiques) de manière à ce que le nouveau code QR puisse être utilisé dès début 2019.

La valeur ajoutée

La communication entre les clients et les établissements financiers sera plus simple, plus rapide et plus transparente. Le nombre de paiements erronés sera réduit et permettra de diminuer la charge de travail et les coûts. Finalement, le système sera plus convivial et l'automatisation des processus sera améliorée.

NOTRE TRADITIONNEL SÉMINAIRE AVEC LE SERVICE DES CONTRIBUTIONS

(Actualités fiscales, TVA et charges sociales)

Le 27 février 2018 de 13 h 30 à 17 h 30

à l'Aula de la Planta, Sion, Fr. 50.-/participant

Inscription sur: www.pro-economy-vs.ch/seminaire

Les conséquences sur le marché suisse

L'ISO 20022: une norme internationale

L'ISO 20022 s'impose comme la norme internationale pour la transmission de messages dans le domaine financier (Universal Financial Industry Message Scheme). L'Europe a d'ores et déjà effectué une migration majeure vers la norme ISO 20022 avec le passage obligatoire aux procédures SEPA. La Suisse lui emboîte le pas en introduisant la norme de paiement suisse ISO 20022 et garantit ainsi l'interopérabilité dans le trafic des paiements national et international. Dans le cadre de la migration, le format XML remplacera les formats de données/de fichiers actuels. XML devient ainsi la nouvelle norme applicable pour les clients (émetteurs/destinataires de facture) ainsi que pour tous les établissements financiers. L'application de la norme ISO 20022 dans le trafic des paiements offre désormais la possibilité de transmettre plus d'informations de l'émetteur au destinataire de la facture sous une forme structurée. Les informations contenues dans le message doivent être transmises end-to-end par toutes les parties impliquées, permettant ainsi d'améliorer les processus pour le client.

Fichier DTA

Avec le format DTA, les banques suisses offrent à leurs clients la possibilité de transmettre, par voie électronique, divers types de paiements à la banque exécutive avec un seul fichier de données. Le fichier DTA traditionnel sera remplacé par un nouveau fichier de paiement basé sur XML. L'ancien format de fichier DTA pourra encore être utilisé pendant la phase de transition, mais au plus tard jusqu'à juin 2018.

IBAN

Des numéros de comptes erronés ou incomplets sont les principaux motifs de clarifications, voire de rejets de paiements. L'IBAN (International Bank Account Number) sert à identifier facilement la relation de compte et la relation bancaire du bénéficiaire du paiement. Un chiffre de contrôle empêche la saisie de numéros de comptes erronés ou incomplets. 70 pays ont d'ores et déjà défini la structure de leur IBAN. L'IBAN est déjà obligatoire pour les paiements en euro (paiements SEPA) en Europe. L'utilisation de l'IBAN sera également obligatoire pour la Suisse en 2020. De ce fait, il est recommandé de migrer à temps les données de base des systèmes de paiement et de comptabilité vers l'IBAN.

La facture QR remplace les bulletins de versement

Les sept bulletins de versement différents seront remplacés par un QR code, lequel contient toutes les données néces-



Attention:
Le délai de migration
approche.

saires au paiement. La nouvelle solution s'appelle la facture QR et facilite la gestion des factures et des virements pour les entreprises et les consommateurs. Les entreprises peuvent imprimer elles-mêmes la facture QR et le destinataire de la facture peut déclencher ses paiements en quelques clics via un smartphone ou d'autres lecteurs. Toutes les informations nécessaires pour le paiement sont lisibles, même sans outil d'aide technique. Les paiements au guichet de la Poste ou par voie postale sont toujours possibles et les données peuvent toujours être saisies manuellement dans l'e-banking.

E-facture et système de recouvrement direct

De plus en plus d'émetteurs de factures reconnaissent les avantages de l'e-facture. Avec l'utilisation croissante des canaux en ligne, le système de recouvrement direct (LSV+/BDD) perd de son importance. Dans ce contexte, une nouvelle solution a été conçue pour simplifier le processus de traitement des émetteurs de factures concernant l'e-facture et le système de débit ou recouvrement direct.

EBICS

EBICS est un standard international en matière de sécurité d'échange de données de trafic des paiements, par le biais d'Internet entre le client et la banque. Ainsi, les entreprises peuvent envoyer et recevoir des données directement à/de tous les établissements financiers connectés, depuis leur système ERP. Vérifiez avec votre éditeur de logiciel si vous pouvez utiliser EBICS.

Ce que vous devez entreprendre en tant qu'émetteur de factures

En tant qu'émetteur de factures, vous devez prendre contact avec votre éditeur de logiciel dans les meilleurs délais, afin de planifier et entamer la migration vers la norme ISO 20022. ■



NESTWOOD

VOTRE SÉMINAIRE D'ENTREPRISE
PERCHÉ DANS LES ARBRES...
ÇA VOUS BRANCHE ?

UNE OFFRE EXCLUSIVE ET UNIQUE POUR VOTRE ENTREPRISE !

PROJET INSOLITE EN VALAIS

Initié en 2006 par Bertrand Bitz, le projet de cabanes perchées **NESTWOOD** (initialement Les Nids d'Hérens) vient de recevoir une homologation cantonale et fédérale. Grâce au soutien de M. Bernard Bruttin, Président de la Commune de Mont-Noble et de ses habitants, de la Bourgeoisie de Nax, d'un partenaire financier lausannois et du bureau d'étude en écologie appliquée Drosera SA, le canton du Valais a homologué une zone spéciale forestière de **4'759m²**. Celle-ci permettra d'accueillir la construction de **8 cabanes d'architectes tout confort, perchées au coeur d'une forêt de mélèzes centenaires à Nax**.

VOTRE SÉMINAIRE PERCHÉ SUR MESURE

Destinés aux **couples** et aux **familles**, ces cocons suspendus proposeront également un **espace séminaire modulable** pour organiser des **séances de travail perchées dans les arbres** ! Les **entreprises valaisannes** auront ainsi la possibilité de vivre une **expérience de team-building unique et insolite** dans un lieu immersif en pleine nature. Le tout avec produits du terroir et vue plongeante sur la plaine du Rhône...

GAGNEZ VOTRE SÉMINAIRE PERCHÉ !

VOTRE AVIS NOUS EST IMPORTANT !

Répondez **dès maintenant aux questions** sur **nestwood.com** et tentez de gagner votre séminaire perché !



Merci d'avance pour votre précieuse collaboration. Nestwood SA vous souhaite une année 2018 lumineuse et se réjouit de vous accueillir au Balcon du Ciel !

AVEC LE SOUTIEN DE L'UVAM



NESTWOOD

CABANES PERCHÉES & SEMINAIRES | NAX | VALAIS

Union valaisanne des écoles privées (UVEP)

122 MILLIONS d'investissements pour l'économie valaisanne

Par Alexandre Moulin
Président UVEP



Bon pour l'économie du canton

En 2017, les dépenses hors écolage des étudiants ont été évaluées à plus de 31 millions de francs. Il est également intéressant de relever que les revenus indirects, provenant principalement de la visite des familles étrangères, pèsent pour 4,3 millions de francs; soit 15000 nuitées par an, en Valais. Dès lors, les écoles ont un rôle qui va bien au-delà de leur vocation formatrice. Elles stimulent l'économie valaisanne et plus particulièrement son secteur touristique. En effet, l'UVEP est à l'origine des futurs ambassadeurs de notre canton, lesquels apporteront un écho positif de leur séjour, pendant leurs études et pour toute la vie.

Durant l'année écoulée, les écoles membres de l'association ont freiné l'exode des cerveaux, avec 287 travailleurs hors canton, de niveau master ou doctorat qui se sont installés dans nos communes, avec leurs familles, pour y travailler. Cela démontre l'attractivité des emplois générés, dans un envi-

ronnement de travail prestigieux et qualitatif.

Investissements

A relever également que pour conserver un niveau d'excellence en matière d'éducation et pour lutter contre une compétitivité féroce dans le secteur, les écoles privées investissent continuellement dans des infrastructures modernes et à travers des outils pédagogiques innovants. En 10 ans, les écoles membres de l'UVEP ont généré du travail pour 122 millions de francs (dont 87 % pour des entreprises valaisannes).

Finalement, si aucune de ces écoles ne reçoit un soutien financier direct du canton, elles désirent garder un rapport privilégié avec le département de l'économie et de la formation, tout en sachant que ce dernier est le garant de la reconnaissance étatique du travail réalisé et des diplômes décernés. Il en va de la crédibilité de l'enseignement privé, jusqu'à sa pérennité dans le temps. ■

En 10 ans, les écoles membres de l'UVEP ont généré du travail pour 122 millions de francs (dont 87 % pour des entreprises valaisannes).

secondaire 1 et 2, offre une complémentarité à l'enseignement public. Les écoles membres de l'UVEP sont un tremplin de qualité, reconnues internationalement et accueillent plus de 5000 étudiants par année, en provenance de 70 nationalités.

Ecole hôtelière César Ritz, ouverture en octobre 2018, infrastructures ultramodernes, 6 cuisines d'apprentissage, 5 étages, 38 millions d'investissements depuis 2011



Quelques éclairages sur

Par Laure de Courten

Juriste au Bureau des Métiers



Les nouveaux modes de consommation, la globalisation économique et la croissance de l'emploi dans le domaine de la santé sont autant de facteurs liés à l'augmentation de la population active qui accomplit régulièrement un travail de nuit en Suisse. Mais nous avons tendance à oublier que, par principe, le travail de nuit est interdit sous nos latitudes. Petit tour d'horizon sur le droit du travail de nuit pour les entreprises entrant dans le champ d'application de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr) ainsi que ses ordonnances, à savoir la majorité des entreprises privées.

Définition du travail de nuit

Aux termes des articles 10 et 16 LTr, il est interdit d'occuper des travailleurs en dehors des limites du travail de jour et du travail du soir, soit entre 23 heures et 6 heures. Le jour est en effet clairement défini par ces articles comme allant de 6 heures à 20 heures et le soir comme allant de 20 heures à 23 heures. Le travail du jour et du soir, soit l'intervalle de 17h00 mentionné ci-dessus, n'est pas soumis à autorisation. Une modification limitée de cette plage horaire est toutefois possible. En effet, avec l'accord de la représentation des travailleurs ou celui de la majorité des travailleurs concernés, le début et la fin du travail de jour et du soir peuvent être fixés différemment entre 5 et 24 heures, pour autant que cette période soit toujours comprise dans un espace de 17 heures.¹

Dérogations à l'interdiction du travail de nuit

Le principe d'interdiction de travailler la nuit souffre de quelques exceptions. En vertu de l'article 27 LTr, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance 2 relative à la loi fédérale sur le travail (OLT2), dans laquelle il a expressément dispensé de nombreuses catégories d'entreprises de solliciter une autorisation pour occuper des travailleurs pendant tout ou partie de la nuit². En effet, dans certaines branches économiques, le travail de nuit est incontournable. Cela est notamment le cas dans le secteur des banques, bourses et des sociétés de commerce des valeurs mobilières, des hôpitaux, homes et internats, laboratoires médicaux, des pompes funèbres, pour toutes les tâches qui ne peuvent être reportées pour des raisons évidentes,³ ou encore dans les branches de l'hôtellerie, de la gastronomie et des loisirs comme les entreprises foraines dont les activités connaissent un temps fort en soirée et la nuit⁴. Ces institutions bénéficient donc d'une autorisation globale pour le travail de nuit. A condition toutefois, pour un établissement médico-social,

que le travailleur de nuit soit affecté à l'encadrement des pensionnaires, ou que le travail de nuit soit nécessaire à l'accomplissement de tâches au domicile de personne ayant besoin d'aide, pour les entreprises de soins à domicile.⁵ Les magasins de stations de service qui sont situés sur les aires des autoroutes ou le long des axes de circulation importants fortement fréquentés par les voyageurs, les rédactions de journaux ou de périodiques, les prestataires de services postaux, les entreprises de radio diffusion, de télévision et de télécommunication, les entreprises dont l'activité consiste à fournir des renseignements ou à recevoir et à transmettre des appels ou des ordres à partir d'un central, bénéficient également de cette autorisation globale pour le travail de nuit.⁶

Dans des conditions plus limitées, les pharmacies, les cabinets médicaux dentaires, vétérinaires, jardins et parcs zoologiques, ainsi que les refuges pour animaux peuvent occuper quant à eux des travailleurs toutes les nuits sans autorisation officielle, pour autant que cela soit nécessaire pour la permanence du service d'urgence ou de surveillance⁷. Les kiosques, les entreprises de services aux voyageurs et les théâtres professionnels peuvent occuper du personnel de nuit, mais au plus tard jusqu'à 1 heure du matin, tout comme les entreprises cinématographiques et les musiciens professionnels, jusqu'à 2 heures.⁸ Les boulangeries, pâtisseries et confiseries bénéficient d'une autorisation toute la nuit durant deux jours par semaine et jusqu'à 1 heure du matin les autres jours. Les entreprises de transformation de la viande peuvent occuper des travailleurs deux nuits pas semaine dès 2 heures, et les autres nuits dès 4 heures du matin sans permis officiel.⁹ Les entreprises de l'industrie laitière peuvent ordonner le travail de nuit à partir de 2 heures du matin sans autorisation, pour autant que le travail de nuit soit nécessaire pour prévenir toute altération des qualités du lait.¹⁰

Les petites entreprises artisanales, soit celles composées en sus de l'employeur, d'un maximum de quatre travailleurs, en dehors des membres de la famille de l'employeur, sont également exemptées de l'autorisation obligatoire pour le travail de nuit, lorsque celui-ci est inhérent à leur activité.¹¹ Ces dernières doivent démontrer par ailleurs l'indispensabilité technique ou économique d'instaurer le travail de nuit.¹² Pour toutes les entreprises qui ne sont pas visées par les articles 15 à 52 OLT2, le travail de nuit est soumis à autorisation.

Autorisations

Pour le travail de nuit temporaire

Le travail de nuit temporaire, soit celui qui n'excède pas trois mois par entreprise et par année civile ou qui présente un caractère exceptionnel (intervention limitée à une durée de six mois)¹³ est autorisé dans la

5 Art. 16 al. 1 et 17 OLT2

6 Art. 26 al. 2bis, 30, 30 a, 31, 32, 33 OLT2

7 Art. 18, 19, 21 et 22 OLT2

8 Art. 35, 36 et 37 OLT2

9 Art. 27 a OLT 2

10 Art. 28 OLT 2

11 Art. 27 LTr

12 Art. 2 et 28 OLT2

13 Art. 40 OLT1

1 Art. 5 OLT2 (soit entre 5 h 00 et 22 h 00 soit entre 7 h 00 et 24 h 00)

2 Art. 4 et 15 à 52 OLT2

3 Art. 20 OLT2

4 Art. 15, 16, 19 a 23, 34 et 39 OLT2

le TRAVAIL de nuit

mesure ou un besoin urgent est démontré. Un besoin urgent est notamment reconnu dans des travaux qui sont à effectuer à court terme, des événements culturels, sociaux ou sportifs ou pour des travaux à effectuer la nuit pour des raisons de sécurité.¹⁴ Le travail de nuit temporaire est autorisé par les autorités cantonales compétentes (service ou office de l'emploi).

Pour le travail de nuit régulier ou périodique

Quant au travail de nuit durable ou se reproduisant fréquemment, il est autorisé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) à Berne, uniquement dans la mesure où il est indispensable pour des motifs techniques ou économiques.¹⁵ Le terme indispensable tient compte par exemple de l'impossibilité de rattraper des retards dans la production, la compétitivité compromise de l'entreprise face à des pays à niveau social comparable, mais où la durée autorisée du travail est plus longue et les conditions de travail différentes, et l'interruption et la reprise du travail engendrent des coûts supplémentaires considérables. A noter que l'indispensabilité technique ou économique est démontrée d'office dans les travaux énumérés dans l'annexe ad hoc à l'OLT1.

Durée du temps de travail

La durée autorisée du travail de nuit est clairement définie dans la loi. L'article 17a al. 1 LTr dispose qu'en cas de travail de nuit, le temps quotidien de travail de chaque employé ne peut pas excéder 9 heures ou 10 heures en tenant compte des pauses. Par conséquent et dans la mesure où, comme mentionné plus haut, la durée effective de la période considérée comme étant la nuit est de 7 h 00, sitôt que le travailleur est affecté à un travail qui touche partiellement ou totalement la période de la nuit, la durée maximale de travail qui peut être exigée de lui, de 9 heures ou 10 heures pauses comprises, s'applique.

Exemple pratique

Travail de nuit entre 20 h 00 et 6 h 00 avec une heure de pause est acceptable. Le travail entre 20 h 00 et 7 h 00 avec deux heures de pause ne serait pas autorisé, sauf si un employé est occupé au maximum trois nuits sur sept nuits consécutives. Le temps quotidien de travail peut être de dix heures. Il doit se situer dans un intervalle de temps de douze heures, pauses comprises.

pation durant le soir et la nuit des femmes enceintes et des accouchées, de même que des jeunes travailleurs, peut être limitée ou purement et simplement interdite.¹⁶

Compensation du travail de nuit

Travail de nuit régulier ou périodique

La loi distingue à nouveau selon que le travail est effectué à titre temporaire ou qu'il l'est à titre régulier et périodique. Ces deux notions dans le cadre de la compensation sont un peu différentes de celles qui ont été décrites plus haut. Est réputé travail de nuit à caractère régulier ou périodique, l'activité d'un travailleur occupé pendant un minimum de 25 nuits par année civile. Le travail de nuit de plus longue durée peut déboucher sur des problèmes ou des dommages en termes de santé pour les collaborateurs. Il est donc important que les collaborateurs se voient accorder des temps de repos. Dans ce contexte, le travailleur a droit à une compensation en temps équivalant à 10 % de la durée de ce travail, et ce dès la première intervention de nuit.¹⁷

Exemple pratique

Un travailleur commençant son activité à 20 h 00 pour la terminer à 6 heures, avec une pause comprise entre 1 heure et 2 heures, aura accompli effectivement 6 heures de travail de nuit, la pause ne comptant en principe pas, de telle sorte qu'il pourra reprendre sur son temps de travail un repos compensatoire de 0,6 heure. Ces repos compensatoires qui peuvent être cumulés sont à accorder dans un délai d'une année.

Travail de nuit temporaire

A contrario, le travail de nuit à titre temporaire ne concerne donc que les travailleurs qui sont occupés au maximum 25 nuits par année civile. Dans ce cadre-là, les collaborateurs qui travaillent temporairement la nuit perçoivent obligatoirement un supplément de salaire de 25 %.¹⁸ Celui-ci doit être accordé pour la période allant de 23 h 00 à 6 h 00, dans la mesure où les limites du travail de nuit n'ont pas été déplacées par l'employeur.

Conclusion

Le recours au travail de nuit doit être, par principe exceptionnel et justifié. Néanmoins, il continue de gagner du terrain, soit par obligation commerciale, soit par choix au regard des avantages financiers qu'il représente pour les travailleurs. Les employeurs se félicitent de cette évolution et verrait volontiers une plus grande libéralisation encore dans certains secteurs, tels que la vente. La mondialisation de l'économie, une pression concurrentielle toujours plus marquée influent profondément le monde du travail. En tant que consommateur moderne toujours plus exigeant, chacun d'entre nous participe bon gré mal gré à cette évolution. ■

16 Art. 31 al. 4, 35 a al. 4, 35 b LTr et 58 OLT 1

17 Art. 17 b al. 2 LTr et 31 al. 2 OLT 1

18 Art. 17 b al. 1 LTr

14 Art. 27 OLT 1

15 Art. 17 al. 2 LTr et 28 OLT 1



Un espace dédié aux PME

Par David Genolet
Directeur général Prim'Vert



Prim'Vert, le salon des tendances printanières, revient au CERM du 26 au 29 avril 2018! Au programme, des espaces revisités, des concepts novateurs et des activités pour tous! Un lieu incontournable pour découvrir les dernières tendances et faire le plein d'énergie avant la belle saison!

Prim'PME a pour but de proposer aux entreprises régionales, un stand clefs en main sur deux jours qui leur permettra de présenter à un public ciblé et intéressé une nouveauté ou un produit phare de leur assortiment.

Quoi de plus agréable que les premiers rayons de soleil printaniers? Bien souvent, les premières apparitions du soleil provoquent en nous une envie de nouveau, un besoin de réaménager, de repenser ou (re) décorer son intérieur, ou encore, de s'appliquer à la création ou à l'entretien d'un jardin. Le Salon Prim'vert constitue l'écrin idéal pour répondre à toutes ces envies. Il rassemblera en effet du jeudi 26 au dimanche 29 avril prochain, au Centre d'expositions de Martigny, 200 exposants qui pré-

senteront mille et une solutions originales, innovantes et inspirantes. A l'affiche: découverte d'espaces aménagés, plateforme de réflexion sur la mobilité durable, un espace dédié aux PME, des spectacles pour petits et grands, des animations créatives dans la zone Prim'Créa, des dégustations de produits du terroir, des concours, et bien d'autres choses!

Prim'PME: l'espace dédié aux entreprises de la région

Dans l'enceinte du salon Prim'vert, les petites et moyennes entreprises de la région se rencontreront pour présenter leurs produits ou leurs services dans un espace qui leur sera spécialement dédié. Grande nouveauté du salon Prim'vert cette année, ce rendez-vous se veut une plate-forme de rencontres et d'échanges entre entreprises et professionnels des secteurs liés à l'innovation. Sur deux jours, les entreprises intéressées auront alors l'opportunité unique de se présenter auprès d'un public ciblé, de faire connaître leur activité, et d'élargir leur réseau! De plus, la présence des stands à la sortie des conférences expose les commerces à une visibilité privilégiée; en effet, les conférences quotidiennes accueillent chacune des cocktails de clôture qui réunissent souvent jusqu'à 300 personnes. En bref, une belle opportunité pour les exposants présents de fidéliser leurs clients actuels et de faire découvrir leur activité ou un produit phare de leur assortiment aux visiteurs du salon Prim'Vert.





Pour vous, les PME !

Vous êtes une entreprise dynamique de la région et vous souhaitez faire découvrir ou redécouvrir vos produits? Vous êtes créatifs et vous avez des idées innovantes à mettre en avant? En prenant part à la partie Prim'PME au sein du salon Prim'Vert, augmentez votre visibilité et atteignez vos objectifs commerciaux. Le salon Prim'Vert est l'occasion idéale pour faire connaître vos produits et services à un public nouveau, le tout dans une période propice aux rencontres et aux investissements! Participez à Prim'PME, soyez différents et faites-le savoir! Toutes demandes et informations sur www.salonprimvert.ch et inscription sur www.salonprimvert.ch/inscription ou par téléphone au 027 722 07 54

Le salon Prim'Vert, du 26 au 29 avril prochain, proposera un large programme d'animations pour petits et grands ainsi que de nombreuses conférences, qui raviront les 30000 visiteurs attendus sur une surface totale de 20000 m² d'exposition. Les 200 exposants présents se réjouissent de vous accueillir sur leur stand et de vous faire part de leurs dernières créations, toutes plus originales les unes que les autres. En bref, l'endroit rêvé pour faire le plein d'idées et d'énergie au début du printemps dans une ambiance conviviale! ■

**Fétez le printemps à la 8^e édition de Prim'Vert,
du 26 au 29 avril 2018!**



Les Rendez-vous des Femmes PME Suisse romande*

PLUG and PLAY Sàrl

SOLUTIONS EN VERRE

Une rencontre entre savoir-faire traditionnel et esprit d'innovation
avec Emanuelle Zufferey et Diego Micheloud

Jeudi 22 février 2018 de 18h00 à 19h30

Chemin des Quiess 20 - 1907 Saxon - Places de parc disponibles

Programme:

18h00 Accueil et mot de bienvenue (voir plan sur le site www.pluginplay-verre.ch)

Présentation de l'entreprise

Visite de l'atelier

Exemples de réalisations artistiques, projets ambitieux, idées novatrices

Partage d'expérience

19h30 Apéritif offert par l'association Femmes PME Suisse romande

Line Pillet

Comité

Responsable Canton du Valais

Mobile +41 76 824 11 42

line.pillet@femmespme.ch

N'hésitez pas à venir avec toute personne intéressée par notre Association et ses activités.
Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir et de partager un moment d'échange et de convivialité et vous adressons nos chaleureuses salutations !

* Femmes PME Suisse romande est l'association des femmes actives dans la gestion de l'entreprise familiale, de leur propre entreprise, ou d'une PME en qualité de responsable. Présente dans six cantons romands, l'association veut favoriser les échanges d'expérience entre ses divers membres, valoriser et faire connaître le travail des Femmes PME en démontrant la richesse de leur apport pour l'économie du pays, et montrer qu'elles ne sont pas seules à devoir gérer le professionnel, parfois l'émotionnel, et que l'échange d'expérience peut faciliter leur quotidien et être source de plus-value dans l'entreprise. Plus d'informations : www.femmespme.ch

Je m'inscris à la soirée-rencontre du 22 février 2018

Nom

Prénom

Entreprise

Adresse

Tél.

e-mail

Nombre de personne



PLUG & PLAY
LEAD & LEAD
EXCELLENCE IN GLASS



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais - KMU Wallis

Inscription à retourner par e-mail à line.pillet@femmespme.ch. Places limitées. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.
Délai: vendredi 16 février 2018

2^e Salon **PASSION NATURE**

«On reconnaît le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont il traite les animaux» Gandhi

Par **Jean-Pierre SEPPEY**

Président de Passion Nature

La première édition du Salon Passion Nature a été couronnée de succès! La magie a opéré puisque ce sont près de 30000 visiteurs qui ont répondu présents à l'appel de la nature.

Chasseurs, pêcheurs et naturalistes amateurs sont réunis autour d'une passion commune: l'amour de la nature et des animaux.

Cette année encore, le programme riche et varié imaginé par notre équipe ne manquera pas de vous surprendre. Nous nous réjouissons de vivre ensemble, cet évènement incontournable qui aura lieu au CERM de Martigny du 24 au 27 mai 2018!

Vous allez vous familiariser avec le monde animal; la présence de 500 animaux vivants et 21 espèces de poissons qui évolueront durant quatre jours dans un lieu approprié et homologué par les autorités vétérinaires cantonales étayera le programme pédagogique parrainé par la Loterie romande pour les enfants des écoles.

Un salon varié sur le thème de la nature

Vous aurez l'opportunité de rencontrer plus d'une centaine d'exposants qui vous présenteront les dernières tendances et les nouveautés dans leurs domaines respectifs. Un panel d'animations original viendra renforcer le côté festif de la manifestation. Des démonstrations étonnantes se dérouleront sous vos yeux ébahis. Des conférences et débats ouverts intégrant tous les thèmes liés à la biodiversité assouviront votre soif de connaissance et votre curiosité. Enfin, des activités ludiques et didactiques surprendront petits et grands. Ici, tout le monde se comprend, trouve sa place et a son rôle à jouer. Chasseurs,

pêcheurs et naturalistes amateurs sont réunis autour d'une passion commune: l'amour de la nature et des animaux. Nous avons rédigé et adopté une Charte afin d'éveiller les consciences de tout un chacun à la biodiversité, car son équilibre est fragile et il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour freiner, voire éviter la disparition des espèces vivantes, spécialement celles en voie de disparition.

Le plaisir d'échanger autour d'un même thème et des valeurs que nous défendons notamment dans notre charte n'a pas de limite géographique et le Salon Passion Nature prendra une dimension internationale cette année. Nous aurons la joie d'accueillir une quinzaine d'artisans valdôtains passionnés qui vous inviteront à découvrir leur savoir-faire, leur sensibilité et leur technique pour magnifier notre environnement. Les chasseurs de la Haute-Savoie seront également nos hôtes d'honneur. Sous l'égide de leur Fédération départementale, agréée au titre de la Protection de l'Environnement depuis 1978, ils s'inventeront dans une action quotidienne et pragmatique, au service de la préservation de leurs territoires et de leur patrimoine naturel et faunistique.

Vous l'aurez compris, Passion Nature est une véritable rencontre avec notre environnement. C'est aussi un lieu d'échange et une occasion unique d'éveiller les consciences de tout un chacun et de sensibiliser le grand public afin qu'il intègre la biodiversité dans ses comportements. Un rendez-vous placé sous le signe de la convivialité, du respect, du partage et de la bonne humeur. ■

De gauche à droite: Jean-Pierre Seppey, président de Passion Nature, André Mugnier (président de la Fédération des chasseurs de la Haute-Savoie), hôte d'honneur en 2018, Valérie Pellissier (vice-présidente) et Jean-Michel Mabillard (Finance Manager).



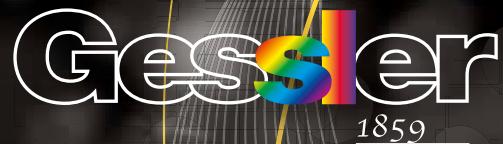
CENTRE D'IMPRESSION - ROUTE DES RONQUOZ 86 - 1950 SION



**Autocollants - Bâches - Vitrines
Véhicules - Textiles - Imprimés
Impression numérique grands formats**

G.Visuel Sàrl
Tél. 027 327 52 65
Fax 027 327 72 44

Découvrez l'ensemble de nos prestations sur
www.gvisuel.ch



plus de **155** ANS d'imprimerie

Imprimerie Gessler SA
Tél. 027 327 72 33
Fax 027 327 72 44
administration@gesslersa.ch
www.gesslersa.ch

**Prochaine assemblée générale,
vendredi 9 mars 2018,
en région sierroise**

www.tec-bat.ch

Une association issue de la fusion de suissetec VR, l'EESVs et l'AMFA

tec=**bat**



ENVELOPPE DES ÉDIFICES SUISSE

AGENDA

FÉVRIER 2018

- 16 Assemblée générale AVEN
- 19 Assemblée générale physiovalais-wallis
- 20-25 Your Challenge

MARS 2018

- 4 Votations fédérales
- 5-9 Session du Grand Conseil
- 9 Assemblée générale tec-bat
- 19 Assemblée générale AVEMEC

AVRIL 2018

- 11 Assemblée générale AVABPC
- 13 Assemblée générale AVIE
- 16 Conseil de l'UVAM
- 27 Assemblée générale AVMPP
- 26-29 Prim'Vert

MAI 2018

- 4 Assemblée générale Metaltec VS
- 14-18 Session du Grand Conseil
- 24-27 Salon Passion Nature

JUIN 2018

- 6 Assemblée générale UPSA
- 8 Assemblée générale AVE
- 10 Votations fédérales
- 12-15 Session du Grand Conseil
- 26 Conseil de l'UVAM à Champéry

AOÛT 2018

- 30 REV '18 - Rentrée de l'économie valaisanne

SEPTEMBRE 2018

- 11-14 Session du Grand Conseil
- 20 Conseil de l'UVAM à Berne
- 23 Votations fédérales

OCTOBRE 2018

- 25 CONGRÈS de l'UVAM

NOVEMBRE 2018

- 13-16 Session du Grand Conseil
- 25 Votations fédérales

DÉCEMBRE 2018

- 7 Conseil de l'UVAM
- 11-14 Session du Grand Conseil

IMPRESSUM

Editeur:

UVAM - Union valaisanne des arts et métiers
Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

Périodicité:

trimestrielle.
Abonnement: Fr. 25.– par année.

Secrétariat général

Marcel Delasoie - Secrétaire général
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 82 - F 027 322 24 84
marcel.delasoie@uvam-vs.ch

Édition - Administration

Romy Hintz - Secrétaire générale adjointe
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 84 - F 027 322 24 84
romy_hintz@uvam-vs.ch

Conception - Rédaction - Publicité

Xavier Saillen - UVAM Tribune
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 86 - F 027 322 24 84
tribune@uvam-vs.ch

www.uvam-vs.ch

© Copyright UVAM

La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

CITATION DU JOUR: Tout homme qui dirige, qui fait quelque chose, a contre lui ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire, et surtout la grande armée des gens d'autant plus sévères qu'ils ne font rien du tout. Jules Claretie



PUBLICITÉ



CAP 3D SA - ECHAFAUDAGES

FRANCIS DUMAS

Route du Manège 63
1950 Sion

Tél. 027 203 51 41
Fax 027 203 17 93
E-mail : info@cap3d.ch



**Prêt hypothécaire BCVs,
les meilleurs plans
pour bâtir votre avenir**



**Banque Cantonale
du Valais**
www.bcv.ch

La confiance rapproche

